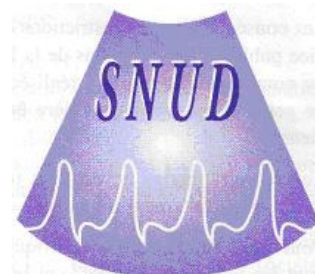


LDS

LETTRE du SNUD



Mensuel

Secrétaire Général :
Jean-Gabriel MARTIN

Trésorier :
Marc ALTRUSER

Secrétaire Général Adjoint :
Pierre ANGLADE

Trésorier Adjoint :
Marc CONSTANT

Mai-Juin 1995

Syndicat National des Ultrasonologistes Diplômés, Doppléristes Diplômés, Echographistes Diplômés.
Création Juin 1981

I - EDITORIAL : RECONNAISSANCE DES ECHOGRAPHISTES : ASSEZ DE TERGIVERSATIONS. Ch. DELATTRE

L'échographie s'est introduite dans de nombreuses spécialités médicales et chirurgicales. Elle s'est développée, grâce à des progrès technologiques considérables et rapides, au point de permettre des éléments diagnostiques de plus en plus précis.

Le public connaît de mieux en mieux les performances de notre méthode, particulièrement en matière de diagnostic anténatal, et accepte de moins en moins de ne pouvoir choisir son échographiste. Certains couples, désenparés de n'avoir pas bénéficié pendant la grossesse d'une surveillance échographique de qualité, interrogent les tribunaux, sûrs d'avoir été «trompés» sur la compétence en laquelle ils croyaient.

N'est-ce pas le procès des autorités qui mériterait de voir le jour ? Depuis des années, l'Ordre et les ministères refusent tout statut à l'échographiste. Cette carence, autorisant de facto des pratiques sans formation contrôlée, porte une lourde responsabilité dans les erreurs de diagnostic, et contribue à dévaloriser une méthode pourtant si performante en des mains compétentes.

Discipline non universitaire, puisque sans professeurs ni chaires, l'échographie est enseignée - dans les cursus des études médicales, essentiellement pour les indications,

- dans les spécialités utilisatrices d'échographie, pour leurs principales applications spécifiques,
- dans les diplômes universitaires, maintenant regroupés en DIU, pour une formation solide sur la physique des ultrasons et l'ensemble de leurs applications médicales, avec un contrôle national des connaissances comportant des épreuves théoriques et pratiques.

Comment comprendre qu'on ait individualisé en spécialité une discipline comme la médecine nucléaire, qui comporte bien moins de connaissances que les ultrasons, et n'occupe que quelques pour cent de l'imagerie, à côté des 25 % constitués par l'échographie, à qui l'on refuse le moindre titre ?

A l'Ordre, comme au ministère, et plus encore à la CNAM, sont appréciées les positions courageuses et responsables du SNUD pour une échographie fiable

- formation validée,
- standards d'examens,
- équipements performants,
- distinguer l'échographie de consultation et celle de référence,
- demain, favoriser l'approche évaluative de notre pratique.

A la suite de nos nombreux contacts, un groupe de travail technique sur l'échographie s'est constitué au ministère de la Santé. Cette commission est composée d'experts et de représentants de l'Ordre, mais pas de représentants syndicaux. Elle devrait publier en juin 1995 un document qui serait ensuite soumis à concertation.

Le SNUD est bien entendu très attentif à ce que de nouvelles tergiversations ne viennent pas encore retarder cet espoir de donner enfin un statut aux échographistes.

II - NOMENCLATURE : LA COMMISSION SAISIE. Ch DELATTRE

Dès la publication, le 6 juillet 94, des nouvelles cotations, le SNUD est intervenu à tous les niveaux, pour souligner les aberrations du nouveau texte, les risques pour la qualité des examens, et proposer les modifications appropriées.

C'est ainsi que nous avons multiplié les démarches auprès de la Commission Permanente de la Nomenclature, des ministres concernés, de la Direction Générale de la

Santé, de la Direction de la Sécurité Sociale. Nous avons aussi demandé à l'UMESPE et à la CSMF de nous soutenir, ainsi qu'au SML et à la FMF.

Notre priorité a été de tenir bon pour la cotation KE40 du Doppler obstétrical. Le ministère, avant de modifier l'arrêté, attend l'avis de la Commission de la Nomenclature.

Alors que la réforme des cotations des actes de chirurgie doit occuper la dite commission pendant 18 mois, celle-ci a inscrit à l'ordre du jour de sa première réunion des propositions de cotation du Doppler obstétrical. Le texte définitif n'est pas encore accepté, les discussions n'étant pas terminées pour les examens de contrôle.

En mai, seront précisés la notion de contrôle échographique, les cumuls, le contrôle d'une pathologie, et peut-être le Doppler transcrânien et l'écho interventionnelle. En liaison avec l'union syndicale nationale des angiologues, le SNUD entretient des contacts étroits avec la Commission, pour tenter d'obtenir des cotations justes.

III - NOMENCLATURE : SANCTIONS FINANCIERES ET DECONVENTIONNEMENT. Ch. DELATTRE

Mr RAMEIX, directeur de la CNAM, a lancé aux CPAM la consigne de faire rentrer dans les prochaines années 3 fois plus de sanctions financières que par le passé.

Mais les sévices ne s'arrêtent pas là. Quand le praticien accepte des sanctions financières, la caisse est parfois tentée de prononcer un déconventionnement, pour une période variable. C'est ainsi qu'un échographiste a vu récemment débarquer dans son cabinet deux agents de la sécurité sociale pour lui signifier sans préavis son déconventionnement immédiat pour un an, avec retrait autoritaire de toutes ses feuilles de soins ! Vous voyez l'intérêt d'en garder une provision dans

un autre lieu, pour éviter de vous trouver désarmé devant d'éventuels abus manifestés à l'administration!

La caisse peut aussi porter plainte devant la section disciplinaire du Conseil de l'Ordre, en demandant une suspension d'exercice.

Les premières injonctions adressées par la caisse doivent être immédiatement portées à la connaissance de votre syndicat, même si vous vous faites aider par un avocat. Avec le concours de l'UMESPE, nous pouvons vous aider à organiser votre défense.

Il n'est pas possible pour le SNUD de défendre l'indéfendable. Nous avons d'ailleurs toujours conseillé le respect strict de la nomenclature (cf LDS de février 93, juin 94). Mais l'interprétation des caisses est parfois manifestement fallacieuse, et nous pouvons vous aider d'abord à connaître les voies de recours, puis à présenter les arguments susceptibles de vous justifier.

VI - COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 Février 1995 - E. LEFEBVRE

1) K40 Doppler obstétrical?

Le président DELATTRE fait d'abord le compte-rendu des différentes démarches entreprises pour obtenir le maintien du K40 pour le Doppler obstétrical. Les services concernés, après avoir soutenu que les cotations K30 (2e trimestre) et K20 (3e trimestre) incluaient le Doppler (!), ont admis le point de vue du SNUD, exprimant l'indigence des nouvelles cotations de l'échographie anténatale, qui condamne les praticiens exclusifs d'échofœtale. Ils admettent enfin l'urgence d'un besoin d'accord sur le K40 pour le Doppler.

Hélas, nos interlocuteurs nous donnent parfois l'impression de se livrer à une partie de ping-pong, nous revoyant de la commission de la nomenclature à différents échelons de la DSS et à la DGS. Certaines propositions nous offrent un généreux K7 supplémentaire pour Doppler dans le cadre unique de l'échographie de 2e niveau! Les principaux arguments qu'on nous oppose contre l'obtention du K40 sont l'absence de reconnaissance des médecins compétents dans ce domaine qui seraient autorisés à utiliser cette cotation, ainsi que l'absence de validation d'un contenu de l'acte, observations faisant craindre une inflation de ce type d'examen.

En l'attente d'une décision définitive, le Dr. DECALF, chargé à l'UMESPE de la nomenclature, considère que le Doppler foeto-placentaire, sur indication médicale, doit être coté K40 sans entente préalable, en appli-

cation du § 3° : *Autres examens échographiques : «examen échographique artériel et/ou veineux avec doppler pulsé : étude des vaisseaux de l'abdomen : K40»*. Evidemment, il y a quelque risque à étendre à la surveillance de la grossesse le Doppler abdominal, d'autant que la loi des inclusions pousse à la sécurité sociale d'exiger des remboursements jusque 3 ans après les faits. Il nous semble néanmoins que nous pouvons assumer ce risque, compte tenu de l'appui de la CSMF.

Monsieur GIRARD, directeur de la DGS, au-delà des problèmes de nomenclature qui lui paraissent secondaires, saisit tout l'intérêt de reconnaître les médecins qui se sont spécifiquement formés pour l'échographie et en font une pratique exclusive. Il charge immédiatement ses collaborateurs de constituer un groupe de travail sur l'échographie. Celui-ci doit rendre ses conclusions en juin 95.

2 Campagne médiatique

La campagne médiatique décidée par l'AG extraordinaire de septembre 94 est donc à nouveau à l'ordre du jour, puisque les négociations piétinent, et que plus de 110 échographistes nous ont encouragés à l'occasion d'une cotisation exceptionnelle de 1000 F.

Le secrétaire général, JG MARTIN, signale être en contact avec une attachée de presse au BRGM. Celle-ci se propose de nous aider à organiser une conférence de presse. Il nous faut lui donner un message clair, précis et ciblé, sous-tendu par une volonté forte d'aboutir. Plusieurs membres du CA ont eu eux aussi des contacts avec des journalistes qui sont tout à fait favorables à une campagne médiatique sur le thème de l'échographie anténatale, et semblent disposés à se faire le relais de nos revendications.

Suite à une question de JG MARTIN, le CA se décide pour une campagne de presse s'adressant aux femmes, afin de montrer l'intérêt d'une échographie de qualité pour leur grossesse, au lieu des risques inhérents à des examens anarchiques par des gens non qualifiés, sans matériel performant.

Le message ne doit pas faire état, tout au moins dans un premier temps, des difficultés de nomenclature, ni de l'impossibilité d'un travail de qualité dans les nouvelles conditions tarifaires.

Pour être claire, cette campagne médiatique sera essentiellement consacrée à l'échographie obstétricale de qualité.

Pour JG MARTIN, il semble inutile de prévoir un autre conseil en communication pour

la conférence de presse. Il sera par contre peut-être nécessaire d'apprécier l'efficacité de notre démarche en consultant un cabinet spécialisé pour surveiller la presse.

Au cas où nous serait offert un passage sur un plateau de télévision, il faut que l'échographiste qui nous y représente accepte de parler et de témoigner dans le strict programme du SNUD.

3) Contestation juridique

Sur l'idée des HUSSON, le SNUD a constitué 3 avocats du groupe Francis LEFEBVRE. Des possibilités juridiques existent, pour s'opposer à cette nouvelle nomenclature, qui en matière obstétricale ne tient pas compte de l'évolution des techniques et des coûts. Mais les procédures risquent de prendre 2 à 3 ans, et n'offrent pas de solution envisageable dans des délais permettant la survie à moyen terme des cabinets. De plus, les juridictions compétentes ne peuvent être saisies qu'après une contestation officielle des plaignants dans un délai de 2 mois après la publication du texte, sous peine de forclusion.

4) Congrès SFAUMB

Le Président DELATTRE propose qu'un stand SNUD soit actif pour favoriser les échanges, répondre aux questions des visiteurs, faire connaître notre syndicat et son action.

Le Docteur Philippe DREVON accepte de faire des affiches et tracts pour le stand. D'avance il en est remercié.

Le Président rappelle la présentation, au précédent congrès SFAUMB de Nancy, de la Table Ronde sur le contenu de l'acte, qui avait fait forte impression sur certains de nos partenaires sociaux et sur les participants à cette séance. Malheureusement, notre énergie ayant été depuis lors complètement absorbée par les problèmes aigus de nomenclature, le temps nous manque pour compléter nos propositions dans les domaines jusqu'ici non abordés (pédiatrie). Pour le Congrès 96, nous reprendrons notre projet pour le compléter et le publier. Le contenu de l'acte est un engagement de notre part dans une démarche de qualité, utile pour notre reconnaissance comme pour réclamer une nomenclature juste. L'échographie ne peut rester indéfiniment en anarchie totale et insolente, permettant tous les abus. Dans cette perspective, un livre blanc pourrait proposer à la profession une plate-forme d'engagements des échographistes sur la qualité de leur pratique.

5) Divers

a) Le Président DELATTRE a négocié un contrat d'assurance type «Bris de machi-

ne» avec semble-t-il des conditions avantageuses pour les snudistes. Ce contrat couvrirait les grosses pannes, avec une franchise de l'ordre de 1 % de la valeur à neuf. La prime serait d'environ 4 000 F pour un investissement de 800 000 F. Le CA donne son accord pour que le groupe PFA-assurance propose individuellement ce type de contrat réservé aux snudistes.

Bien entendu, toutes propositions de compagnies concurrentes seront les bienvenues dans la mesure où elles présentent des avantages supérieurs pour des coûts moindres, et seront également soumises au CA.

b) Un nouveau système de reprographie est proposé par le Dr Eric LEFEBVRE qui l'a expérimenté lui-même. Ce système, faisant appel à l'informatique, semble beaucoup intéresser les membres présents, du fait de son coût raisonnable d'une part, de sa qualité de reproduction d'autre part, enfin d'une gestion très nouvelle de l'imagerie et des possibilités offertes pour le compte-rendu échographique. Le Dr LEFEBVRE est donc chargé d'en écrire une information pour la LDS.

V - COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 95 - Donius Medica - Paris C-h:-DELANSORNE -

19 snudistes ont participé à l'AG extraordinaire du SNUD, présidée par Ch. DELATTRE le soir de la première journée du Congrès SFAUMB de Paris.

1) Collège Français d'Echographie Foetale
Catherine LALONDRELLE présente la société savante qu'elle préside depuis sa récente création.

Le but du Collège est de défendre et de promouvoir la qualité de l'acte d'échographie foetale.

Le collège est composé de membre titulaires et de membres postulants.

Pour les membres titulaires, il faut

- être docteur en médecine,
- pratiquer l'échographie foetale depuis au moins 5 ans,
- réaliser personnellement au moins 1000 échos morphologiques foetales par an,
- être consulté régulièrement pour des examens de deuxième niveau,
- justifier d'un certificat de recommandation de 10 correspondants,
- être parrainé par deux membres du collège,
- être équipé d'un matériel répondant à des normes définies.

Un compte-rendu type sera rempli pour chaque examen, et adressé à Claude TALMANT, secrétaire, qui traitera les résultats.

Des dossiers spéciaux colligeront les anomalies.

Les courbes de biométrie pourront ainsi être réactualisées. Il sera possible de regrouper certains travaux, comme par exemple l'étude de l'épaisseur de la nuque à 12 SA. Il faudra bien entendu définir le protocole de chaque type de mesure.

Le Collège veut évaluer la pratique. Il va mettre en place un suivi comportant un retour des informations post-natales, soit par la mère, soit par le correspondant. La commission d'épidémiologie post-natale de la DGS sera consultée.

Les membres titulaires sont nommés pour 3 ans, avec possibilité d'exclusion pour ceux qui ne satisferaient pas aux exigences imposées.

Face aux centres de médecine foetale tentés par leur propre reconnaissance d'échographistes correspondants, il est apparu la nécessité de créer ce collège, seul garant de l'indépendance des échographistes foetaux, devant le risque d'hospitalocentrisme.

L'articulation du collège avec les autres sociétés savantes comme la SFAUMB et le collège des gynéco-obstétriciens français a fait l'objet d'une large discussion en assemblée générale du CFEF. Celle-ci souhaite une reconnaissance et un respect mutuels, mais s'est prononcée pour l'indépendance du CFEF.

2) Nomenclature

- volonté de certains membres de la Commission de Nomenclature d'inclure le Doppler dans les KE 30 - KE 20.

- demande de cotation KE 40 pour échodoppler transfontanellaire

- demande de certains d'une majoration pour sonde endocavitaire (endorectale, endovaginale); il semble au contraire que le risque est une décotation de ces examens pour un balayage unique transpariétal

- comment coter, au 1er trimestre de la grossesse, une deuxième écho à la suite d'une première écho précoce justifiée par un antécédent ? Faire un premier KE 16, et faire la demande d'entente pour un second KE 16E vers 11-12 SA en expliquant le motif de l'écho précoce.

3) RMO

- L'avenant N°5, publié au JO du 5 mars 1995, modifie la codification pour le signalement des références médicales opposables en la simplifiant :

* R (et non plus RX pour l'écho) acte ou prescription entrant dans le champ d'application d'«Une référence et/ou d'un thème précis :

* HR : acte ou prescription hors application des références médicales opposables

- le CMPL de la CPAM de Grenoble a publié à tous les médecins de la circonscription un argumentaire expliquant qu'il ne fallait pas hésiter à prescrire ou pratiquer un nombre d'échographies dépassant 3 par grossesse en présence d'une pathologie ou d'un risque particulier (Cf texte complet dans la LDS de mars/avril 95). Les échographistes sont invités à solliciter ce même type de publication auprès de leur CPAM (document disponible au secrétariat du SNUD).

4) JEMU : appel à publications

Le comité de rédaction du JEMU rappelle aux échographistes que ce journal est le leur. Une discipline médicale n'existe et n'a de valeur que si elle publie. La revue publie des articles originaux à propos d'un ou plusieurs cas, des articles plus complets rappelant l'état de l'art sur une question, mais aussi de simples libres propos. s'agissant bien sûr d'ultrasons. Ch. DELATTRE attend vos papiers.

5) Secteur optionnel

La convention de 93 avait prévu d'installer ce nouveau secteur qui est actuellement essentiellement discuté pour les spécialités n'utilisant pas d'actes techniques.

6) Revenus des échographistes

L'enquête CEMKA portant sur les revenus de 1993 a montré que les revenus des échographistes étaient proches de ceux des généralistes. Encore faut-il souligner que les échographistes exclusifs en gynéco-obstétrique en secteur 1 ont depuis juillet 94 vu leurs recettes baisser de 30 %. En 1993, seulement 30 % des échographistes étaient équipés d'un échographe couleur, ce qui prouve le manque de possibilités d'investissement.

7) Campagne de communication

Une attachée de presse nous a aidés à organiser la conférence de presse de ce 30 mars 1995. 70 invitations ont été envoyées. 7 réponses positives nous sont parvenues. Hélas la concurrence du MEDEC et les grèves des transports nous ont défavorisés.

Ch. DELATTRE, Président du SNUD, a présenté l'intérêt de l'échographie foetale. JG MARTIN, Secrétaire Général du SNUD, a donné quelques statistiques sur l'échographie.

R. BESSIS, Président de la SFAUMB, a parlé de la formation des échographistes. C. LALONDRELLE, Présidente du Collège Français d'Echographie Foetale, a indiqué quelles étaient les perspectives d'évaluation en pratique échographique foetale.

Nous avons constitué un dossier détaillé de

25 pages que nous avons adressé aux journalistes qui n'ont pas pu se déplacer. Il faudra assurer un suivi de presse.

Guy BENZADON, dans le Panorama du Médecin du 4 avril, a produit une pleine page, sous le titre à la une : «Echographie foetale : un bilan en noir et blanc». L'article a bien fait passer le message d'une différence de fiabilité des examens selon les centres, de demande d'accréditation, de l'importance de l'équipement, de la grille morphologique minimale, des efforts de qualité de l'échographe dont le prescripteur est seul juge pour conseiller ses patientes. Une copie de l'article est disponible au secrétariat du SNUD pour les cotisants.

«Coup de balai dans l'échographie», annonce Isabelle BOURDIAL dans la Science et Vie de Mai. Critiquant sa fiabilité, l'absence de contrôle de formation des échographistes, l'état de leurs appareils, l'article de 7 pages fait état des préoccupations d'Aïssa KHELIFA sur le caractère non conforme de 15 % des échographes, le peu d'intérêt de certains examens autoprescrits. Roger BESSIS rappelle les catégories d'échographistes selon leur pratique, les mesures susceptibles d'améliorer la qualité des échographies foetales, jusqu'à l'accréditation.

Sur RTL, le 25 avril à 18 h 20, Aïssa KHELIFA et Philippe SAADA ont été interviewés sur l'échographie obstétricale.

La campagne ne fait que commencer. Il faudra poursuivre notre œuvre de longue haleine, organiser un déjeuner de presse, relancer nos relations médiatiques.

8 Rapport du Trésorier : Marc ALTHUSER
Dépenses 1994

déplacements :	5400F
achats matériel :	7700F
PIT :	17500F
LDS :	41 500F
loyer siège :	300F
CSMF :	13500F
AFORSPE :	2000F
Divers :	7000F
Honoraires contentieux	23900F
Total :	118800F

Recettes 1994 (hors souscription campagne de presse)

219 cotisations à 570 F = **124 830 F**

VOTE : abstentions = 0

contre = 0 pour =
unanimité

Compte-tenu des frais de la LDS, il est décidé que la LDS (actuellement 450 routages) ne sera plus adressée aux confrères n'ayant

pas réglé leur cotisation depuis plus d'un an.

VI - ECHOLOR, NOUVEAU CONCEPT ICONOGRAPHIQUE - E. LEFEBVRE

Il apparaît actuellement en effet un nouveau concept iconographique faisant appel à l'informatique et venant rivaliser et remettre en cause le quasi monopole de nos reprographes thermiques, noir et blanc ou couleur. On en parlait depuis longtemps sans qu'il y ait pour l'instant de produit réellement convainquant. Il semble que les problèmes techniques soient réglés et que les performances permises par ce type de reprographie soient maintenant tout à fait compétitives et séduisantes, avec bien entendu un gain de consommables et d'économies le secrétariat importants, notamment dans le cadre de la reprographie couleur. J'utilise actuellement le système ECHOLOR depuis un mois et j'en suis parfaitement satisfait. Il m'avait tout d'abord surpris car j'étais sceptique, mais j'ai été séduit, et maintenant je l'utilise exclusivement.

Ses avantages sont multiples

- Il permet d'obtenir une qualité des images tout à fait correcte en noir et blanc, même si celles-ci ne sont pas encore aussi parfaites que sur les reprographes traditionnels. Les images couleur sont, là, tout à fait satisfaisantes et compétitives avec les reprographes traditionnels, tout au moins en ce qui concerne la qualité iconographique recherchée.

- La présentation des courbes et documents est bien plus flatteuse que jusqu'alors avec possibilité de légendes automatiques, d'insérer des textes manuels ou à partir de bibliothèques entièrement programmées par l'utilisateur. Les maquettes avec les dispositions des photos peuvent être travaillées rapidement et au goût de chaque utilisateur. Enfin, chaque document est personnalisé avec les références du médecin, une version multi-utilisateurs existant déjà.

- Le coût des consommables est très diminué par rapport au système antérieur, notamment en ce qui concerne la couleur, puisqu'une feuille 21 x 29,7 coûte actuellement, avec une impression jet d'encre EPSON STYLUS COLOR, entre 2,00 et 2,50 F, la qualité de la reprographie étant étonnante.

- L'investissement est tout à fait raisonnable; il est actuellement comparable, voire inférieur aux investissements classiques, noir et blanc et couleur. Il offre en outre tous les avantages d'un fichier informatique d'une part et d'une informatisation d'autre part, puisque l'ordinateur peut être utilisé pour d'autres tâches.

Il est donc possible que ce type de système

remplace, dans un avenir proche, une grande partie des reprographes actuels. Dans ce cadre ECHOLOR semble un produit tout à fait pointu et parfaitement au point dès aujourd'hui. D'autres programmes existent et méritent d'être comparés.

Ces lignes paraîtront flatteuses pour ECHOLOR. Je pense que ce nouveau système mérite notre attention, d'autant que l'équipe qui l'a conçu semble à l'écoute des utilisateurs et envisage dès aujourd'hui des modifications et des évolutions, en fonction de nos désirs.

Des propositions ont été faites aux snudistes pour des commandes groupées. Si vous êtes intéressés, contactez-moi (54 77 98 58) ou le Dr HUSSON (87 37 05 87), responsable de notre groupement d'achat. La commande groupée par l'intermédiaire du Syndicat permet des remises avantageuses.

Que ceux qui ont l'expérience d'autres produits comparables n'hésitent pas à nous contacter, afin que tout le monde puisse en profiter. Merci.

VII - FMC

- 7-8-9/95 : VITTEL : Sport et imagerie, Ph. PEETRONIS et MG DUPUIS - Renseign. et inscr. Dr DUPUIS 88 52 22 58

- 8-9/6/95 : MARSEILLE : Journées d'imagerie digestive, Tumeurs du Foie - Novotel Vieux-Port - S. AGOSTINI (9174 48 24) - Iriser 1000 F (gratuit pour étudiants)

- 13-16/6/95 : NIMES : Ultrasonographie vasculaire : Théorie et ateliers - M. DAUZAT (66 27 33 13)

- 16-17/6/95 : 1ères Journées Parisiennes d'Echographie Gynéco-obstétricale - Palais des Congrès de la Porte Maillot - PARIS - F. GUISSER - Iriser. 1500 F (1-45 37 44 79)

VIII - PETITES ANNONCES

9551 = Urgent - Bordeaux : Cherche Praticien secteur II (si possible gynécologue) pour association: échographie en gynécologie et obstétrique. Fer CV au J qui transmettra.

9552 = MEULUN Cherche remplaçant (e) longue durée, écho-Doppler à 95 % en gynéco-obstétrique (Références exigées), 7 demi-journées par semaine - Tél 64 09 60 00 Dr CHEMOUNY.

9553 = Echographe diplômé Paris St Père, attaché CHU, cherche remplacements réguliers - Tél 28 42 03 79

IX - COTISATION SNUD 1995

700 F, à adresser au Trésorier, Dr M. ALTHUSER, 2 rue Ch Tartai- 38 000 GRENOBLE